

Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

BP AP

Code RNCP : 38314

Diplôme de niveau 4

Objectifs de la formation

- Organisation et suivi des chantiers
- Encadrement d'une équipe
- Entretien des végétaux
- Implantation et entretien d'infrastructures
- Maintenance de matériels
- Reconnaissance des végétaux

Modalités Pédagogiques

- Chantiers réels
- Plateaux techniques
- Cours en salle
- Plateforme de cours à distance
- Explication des gestes professionnels

Modalité de validation / Nom du certificateur

Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Nos différences

- 12 semaines de stage pour mieux appréhender le geste professionnel
- Des situations professionnelles basées de la pratique explicitée
- Des équipements de sécurités + le SST
- Des activités pratiques en chantiers réels 1 fois par semaine
- CACES Minipelle + Permis BE

Date de Formation



Prochaine session : du 23 Septembre 2025 au 20 Mai 2026

Voie de Formation

Formation adultes
Pratique et Théorique

Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Porteur de projet
- Personne en reconversion, novice motivé par le monde agricole

Pré-requis

- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique
- Autonomie

Conditions d'inscription

- Ne pas être salarié
- Motivation
- Sans condition d'âge

Modalité de sélection

Tests de prérequis et entretien individuel
Réponse dans la semaine qui suit l'entretien



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de :
• l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
• l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences

👤 **Chargée de recrutement**

☎ 07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

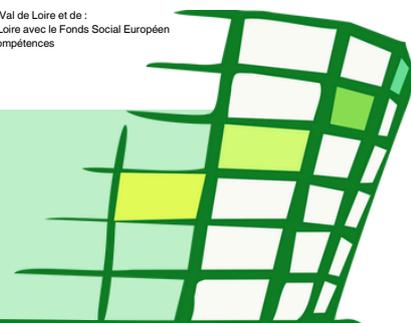
✉ bourges@cfppa.fr

🌐 www.cfppa.fr

📍 Le Sollier CS18
18570 Le Subdray



Version Janvier 2025



Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel.

Modalité et délais d'accès

- En présentiel, l'entrée en formation peut se faire d'octobre à décembre

Modalités d'Adaptation

A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation

Condition d'inscription à l'examen

- Avoir plus de 18 ans
- 1 an d'activité professionnelle + un diplôme de niveau 3 (CAP)
- si pas de diplôme : 1 an d'activité professionnelle en lien avec le secteur OU 3 ans hors secteur.

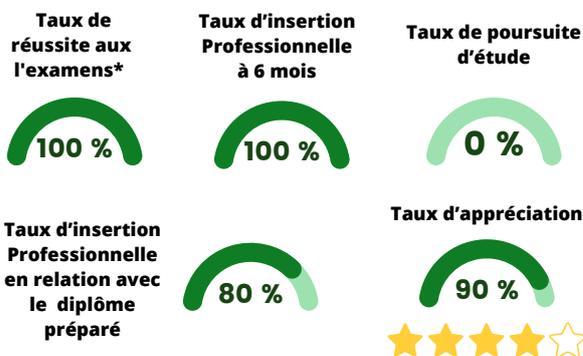
Principaux débouchés

- Ouvrier espaces verts
- Ouvrier du paysage
- Chef d'équipe
- Jardinier

Suites de parcours possibles

- BTS Aménagements paysagers

Indicateurs (Session 2024)



* Par rapport aux stagiaires présents à l'examen

Durée et Rythme de la Formation

- 580h en centre
- 420h en entreprise
- 1 semaine en centre / 1 semaine en entreprise

Contenus Principaux de la formation

Capacité 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager - 69h

Capacité 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement + formations réglementaires - 92h

Capacité 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux - 191h

Capacité 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux - 141h

Capacité 5 : Mettre en place des infrastructures - 147h

Capacité 6 : UCARE

Modalités d'évaluation (Situation Professionnelle d'Évaluation)

SPE1: Plantation et protection (C21, C32, C41)

SPE2: Travail du sol et semis (C11, C21, C42)

SPE3: Les tailles (C11, C21, C31)

SPE4: Les infrastructures et la gestion de chantiers (C22, C51, C52)

SPE5 et 6: Analyse d'entreprise + UCARE (C12 + UCARE)

- Validation possible par blocs de compétences.
- 6 capacités + 1 UCARE à obtenir. Ils sont évalués à travers des situations professionnelles d'évaluation

Rémunération

- [Indemnisation](#) : Les modalités de rémunération auxquelles vous pouvez prétendre dépendent du financeur de votre formation et, par conséquent, de votre statut de bénéficiaire.



Les tarifs de formation

9 570 € **finançable par le conseil régional** ou autres dispositifs : PRF , CPF , Contrat Pro, France Travail etc...

Date d'enregistrement de la certification

01-01-2024

Chargée de recrutement

07 63 74 80 17
02 48 70 55 15

✉ bourges@cfppa.fr

🌐 www.cfppa.fr

📍 Le Sollier CS18
18570 Le Subdray



Version Janvier 2025

